



Léglise, le 1^{er} février 2010

RECRUTEMENT D'1 ASSISTANT(e) SOCIAL(e)

A. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

1. Conditions générales :

- 1° être belge ou être citoyen de l'Union européenne;
- 2° avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
- 7° être âgé de 18 ans au moins;
- 8° réussir l'examen de recrutement.
- 9° être en possession du permis de conduire B et posséder un véhicule à la date d'entrée en fonction
- 10° Une expérience en CPAS est un atout.
- 11° Justifier de connaissances en informatique

2. Conditions particulières :

a) conditions de diplôme :

En outre, à la date de clôture des inscriptions, le(s) candidat(s) devront être titulaire d'un diplôme prévu par l'A.R. du 9 mars 1977 déterminant les conditions de nomination des travailleurs sociaux dans les C.P.A.S., à savoir :

- soit titulaire du diplôme d'assistant(e) social(e) prévu par la loi du 12 juin 1945 sur la protection du titre d'auxiliaire ou d'assistant social ;

- soit titulaire du diplôme d'infirmier(e) gradué(e) social(e) prévu par l'A.R. du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier ou d'infirmière, modifiée par l'A.R. du 11 juillet 1960 ;
- soit porteur d'un titre déclaré équivalent au diplôme d'infirmier gradué social en application de l'article 25, 3° de l'Arrêté Royal précité du 17 août 1957 ;
- soit porteur d'un diplôme d'études étranger déclaré équivalent à un des diplômes susvisés.

b) Satisfaire à un examen organisé selon les modalités suivantes :

L'examen comprendra trois épreuves totalisant 120 points soit

- 1) épreuve écrite consistant en une synthèse, accompagnées des commentaires, d'un exposé traitant d'un sujet d'intérêt général (40 points). L'appréciation porte sur le fond, la forme et l'orthographe. La durée de l'épreuve écrite est de deux heures.
- 2) Épreuve écrite d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances et les capacités des candidats à exercer portant sur :
 - la loi organique des CPAS du 8/07/1976
 - la loi RIS du 26/05/2002 et ses arrêtés d'application
 - la loi du 2/04/1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS
 - la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile du 12 janvier 2007 et ses arrêtés d'application
 (60 points)
- 3) Interview orale portant à la fois sur des questions d'ordre général et sur la matière de la seconde épreuve écrite.

(20 points)

Les épreuves devront permettre de juger des aptitudes des candidats et de leur connaissance de la législation applicable au CPAS dans le cadre de la gestion des dossiers d'aide sociale individuels d'une part et des dossiers ILA d'autre part.

Les candidats doivent obtenir au moins 50 % des points pour chacune des épreuves et au moins 60 % des points au total.

B. MODALITES DE L'APPEL AUX CANDIDATS

L'appel public aux candidats se fait conformément à l'article 16 du statut administratif applicable au personnel du centre. Celui-ci est d'une durée minimale de 15 jours.

La publicité concernant le recrutement est assurée de la manière suivante :

- un avis de recrutement sera apposé aux endroits habituels d'affichage de la Commune de Léglise et du CPAS de Léglise
- sur le site internet du Forem et de la Commune
- dans un organe de presse.

Les actes de candidatures seront adressés à la Présidente du CPAS, Mme Hoffman, par lettre recommandée ou par remise d'un écrit contre accusé de réception.

Les candidatures devront être accompagnées des pièces suivantes :

- une copie certifiée conforme du diplôme d'assistant social ou équivalent
- un extrait d'acte de naissance
- un extrait du casier judiciaire daté de moins de 3 mois.

C. REMUNERATION.

Le candidat recruté bénéficiera de l'échelle RGB B1

D. RESERVE DE RECRUTEMENT.

Les candidats ayant réussi l'examen seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de validité de deux ans.

Au nom du Conseil,

La Secrétaire
M-F HAVART

La Présidente
B. HOFFMAN